Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260331-2026_021-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 09/04/2026
Et
Publication ou notification du : 09/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 27 mars 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GOUSSAIN Marie-Rose, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Secrétaire de séance : Mme Chrystèle BRUNARD

N°2026/021 – *INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE* – DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ET DE SON SUPPLÉANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE AU SEIN DU SMICTOM DES PAYS DE VILAINE

Le SMICTOM des Pays de Vilaine assure la collecte, le traitement, la facturation et la prévention des déchets de 44 communes.

Trois intercommunalités y sont adhérentes : Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), Bretagne Porte de Loire Communauté (BPLC) et une partie de Redon Agglomération (les ex-communes du canton de Pipriac).



Le SMICTOM est un syndicat mixte, dont l'assemblée délibérante est appelée « comité syndical » et qui se compose de 52 élus titulaires et de 52 élus suppléants désignés par les communautés de communes, sur proposition des conseils municipaux.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260331-2026_021-DE

Ce comité, qui se réunit tous les 2 mois, est aidé dans ses missions par le bureau syndical, actuellement composé de 16 élus, dont un président et de 5 vice-présidents. Le comité syndical et le bureau travaillent ensuite au sein de 5 commissions.

A titre informatif, l'installation du comité syndical est prévue le 21 mai 2026.

Aujourd'hui, la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, à la fois environnementale et économique. Dans ce contexte, l'implication des élus sur la gestion des déchets est un véritable atout : elle permet de porter ces enjeux au plus près des réalités locales.

Les missions du SMICTOM des Pays de Vilaine sont les suivantes :

- **Assurer la collecte, le traitement des déchets et effectue la facturation du service auprès de l'ensemble des ménages et d'un peu plus de 1 500 entreprises**. Les objectifs du Syndicat sont de tendre vers une réduction et une valorisation maximale des déchets (objectifs réglementaires) tout en préservant une qualité de service optimale.
- **Sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion et à la prévention des déchets :** le Smictom sensibilise les usagers du service à la réduction et au tri des déchets.
- **Assurer la collecte des déchets :** 3 types de déchets sont collectés en porte-à-porte (emballages recyclables, biodéchets, déchets résiduels). Un réseau de 200 points d'apport volontaire pour les papiers et le verre, 7 déchèteries et une plateforme de dépôt des végétaux réparties sur l'ensemble du territoire sont en place.
- **Prendre en charge leur traitement :** La plateforme de compostage des biodéchets est implantée à Guignen. Elle est gérée en régie. Pour les autres flux, les installations de traitement sont situées en majorité sur le département. Elles appartiennent au délégataire à qui le Smictom a confié le traitement via des marché publics.
- **Suivre la facturation du service par la redevance :** la redevance incitative est le mode de facturation du service mis en place. La redevance est la principale source de financement du Syndicat. Son caractère est incitatif car la facture est plus importante en cas d'augmentation de production de déchets. Le but de ce mode de facturation est d'améliorer les performances de tri et de tendre vers la réduction des déchets.

VHBC va demander à la commune de faire des propositions si des personnes sont intéressées et l'intercommunalité va suivre ces noms pour désigner les délégués au sein du SMICTOM des Pays de Vilaine.

Pour la commune, il faut proposer un titulaire et un suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **PROPOSE** à Vallons de Haute Bretagne Communauté Madame Chrystèle BRUNARD comme déléguée pour représenter la commune au sein du SMICTOM des Pays de Vilaine,

- **PROPOSE** à Vallons de Haute Bretagne Communauté Madame Karen BERTHIER comme déléguée suppléante pour représenter la commune au sein du SMICTOM des Pays de Vilaine,

- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 9 avril 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES BRULAIS (ILLE ET VILAINE)